

HONORAIRES DE VENTE

Les honoraires d'agence seront à la charge du VENDEUR ou de l'ACQUEREUR en fonction du mandat signé par le(s) mandat(s).

Montant de la transaction :

Honoraires TTC :

• De 0 à 31 000 euros	4 600 euros TTC
• De 31 001 à 54 000 euros	5 400 euros TTC
• De 54 001 à 69 000 euros	7 000 euros TTC
• De 69 9001 à 107 000 euros	8 000 euros TTC
• De 107 001 à 138 000 euros	9 500 euros TTC
• De 138 001 à 155 000 euros	11 000 euros TTC
• De 155 001 à 220 000 euros	13 000 euros TTC
• De 220 001 à 280 000 euros	15 000 euros TTC
• De 280 001 à 320 000 euros	17 500 euros TTC
• De 320 001 à 380 000 euros	20 500 euros TTC
• De 380 001 à 440 000 euros	23 500 euros TTC
• De 440 001 à 500 000 euros	25 500 euros TTC
• Au-delà	5%

Dans le cadre du mandat SPECIAL EDIFICES, les honoraires indiqués sur le barème seront réparties pour moitié entre le vendeur et l'acquéreur. Les honoraires seront facturés à la charge du vendeur sur la base d'un mandat de vente signé par le vendeur, et de manière additionnelle les honoraires seront facturés à la charge de l'acquéreur sur la base d'un mandat de recherche ou de négociation signé par l'acquéreur.

TVA INCLUSE (20%).

HONORAIRES DE LOCATION SIMPLE

Constitution et présentation du dossier / Rédaction du bail : 8 euros / m²

Rédaction Etat des lieux : 3 euros / m²

TVA incluse (20%)

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

6% TTC du loyer mensuel (à la charge du bailleur) des sommes encaissées.

TVA incluse (20%)

AVIS DE VALEUR

Sans mise en vente dans l'agence : 150 euros TTC.